

Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent

des affaires étrangères

19 avril 2005

par la professeure Bonnie Campbell

Faculté de Science politique et de droit

Université du Québec à Montréal

L'ordre de renvoi est le suivant :

« Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à examiner les défis auxquels fait face l'Afrique, les mesures prises par la communauté internationale pour améliorer le développement du continent et la stabilité politique, la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Afrique et autres questions connexes, et à faire rapport sur ces défis, mesures, politique et autres questions. »

[Traduction]

« Nous ne profiterons pas du développement sans la sécurité, nous ne profiterons pas de la sécurité sans le développement et nous ne profiterons ni de l'un ni de l'autre sans le respect des droits de la personne. Si aucun progrès n'est réalisé dans ces domaines, rien ne réussira. »

Koffi Annan. Introduction du rapport provisoire
*In Larger Freedom: Towards Development,
Security and Human Rights for All* (2005)

PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE

Il existe à l'heure actuelle un postulat largement répandu selon lequel l'investissement étranger dans les pays pauvres mène directement à la croissance, au développement et à la réduction de la pauvreté. Non seulement cette équation est-elle loin d'être aussi simple que ce qui est exposé d'une façon convaincante dans l'article publié dans le 2004 Canadian

Development Report de l'Institut Nord-Sud et intitulé « *Investing in Poor Countries* », mais également, dans certaines circonstances, l'investissement dans les pays riches en minéraux peut alimenter en fait de violents conflits et empêcher le développement.

Cela touche plus particulièrement le Canada pour plusieurs raisons :

1. Le continent africain possède un énorme potentiel de richesses minérales.

Les richesses minérales connues de l'Afrique incluent les pourcentages suivants des réserves mondiales prouvées de minéraux énumérés ci-dessous :

Bauxite 30 %; Chrome 81 %; Cobalt 60 %; Cuivre 9 %; Or <40 %; Manganèse 61 %; Platine, Métaux du groupe 89 %; Tantale 20 %; Titane 24 %; Vanadium 30 %; Zirconium 46 %¹.

- 2. En raison des résultats décevants du secteur agricole, dus à divers facteurs, notamment à la négligence dont a été l'objet ce secteur pendant les dernières décennies, aux mesures inadéquates ou inappropriées de la réforme agraire, à la chute des prix internationaux causée entre autres par les subventions accordées aux producteurs du Nord, le secteur extractif gagne en importance dans les revenus d'exportation de nombreux pays africains et occupe une place de plus en plus importante dans les relations d'aide et d'investissement, et dans les relations commerciales avec le Canada.**

Parmi les neuf pays choisis par le Canada en vue d'un partenariat renforcé², cinq sont situés en Afrique et tous disposent d'importantes ressources minérales. Pour trois de ces pays, soit le Ghana, le Mali et la Tanzanie, l'exploitation minière est l'industrie dominante du pays.

La structure commerciale globale du Canada et ses investissements en Afrique subsaharienne soulignent l'importance accordée aux importations de pétrole, de métaux et de minerais métalliques :

¹ Source : African Renaissance, *Mining Journal*, 26 janvier 2001. ; Dale Hull et James Lauer, *Tirer profit de l'expertise du Canada en matière d'exploitation minière, de fiscalité et de ressources juridiques*. Secteur des minéraux et des métaux, Ressources naturelles Canada, Forum minier Canada-Afrique : Tirer parti des possibilités avec l'aide du Canada, Le Cap, Afrique du Sud, 9 février 2004.

² Agence canadienne de développement international (ACDI). *Le Canada contribue à un monde meilleur. Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*, Ottawa, septembre 2002. Les pays sont : le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, le Mali, la Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie.

- Total des échanges : En 2003, les échanges bilatéraux de biens avec l’Afrique subsaharienne ont totalisé 2,5 milliards de dollars (exportations de 772 millions de dollars et importations de 1,7 milliard de dollars), ce qui représentait une hausse de 11,7 % des exportations et de 39 % des importations par rapport à 2002.
- Principales exportations canadiennes : céréales, machines, matériel de communication et vêtements usagés.
- Principales importations de l’Afrique subsaharienne : pétrole (51,6 % du total), cacao, pierres et métaux précieux, minerais métalliques, fruits et noix.
- Principaux pays commerçants : Afrique du Sud, Nigeria et Guinée équatoriale. Les relations commerciales avec l’Afrique du Sud dominant et se développent.
- Investissement : La valeur marchande estimative en 2003 de l'investissement direct canadien en Afrique subsaharienne était de 3,8 milliards de dollars (surtout dans l'exploitation minière et le pétrole). L'investissement de l'Afrique subsaharienne au Canada, surtout dans l'exploitation minière de l'Afrique du Sud, est d'environ 300 millions de dollars³.

De plus, les pays africains sur lesquels l'ACDI a choisi de se centrer davantage sont, en ajoutant l'Éthiopie, ceux qui sont considérés, pour des raisons de gouvernance, comme les principaux partenaires commerciaux possibles : « *En plus des marchés établis et des catégories de produits [...], une attention devrait être accordée aux pays africains sur lesquels l'ACDI a choisi de se centrer davantage, en raison de leur passé en matière de gestion publique. Il est largement reconnu que la saine gestion publique va de pair avec un bon climat d'investissement et offre le genre d'environnement qui attirera les gens d'affaires étrangers. Ces pays sont : l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie.* »⁴.

3. Le Canada est un acteur numéro un à l'échelle internationale et les entreprises canadiennes occupent l'avant-scène dans les activités d'exploration et d'extraction minière en Afrique.

À la fin de 2003, les sociétés de toutes tailles cotées en bourses détenaient des intérêts dans près de 550 propriétés minières situées dans 36 pays du continent africain, soit environ une vingtaine de plus qu'à la fin de l'année précédente. Les sociétés canadiennes détenaient des intérêts dans près de 90 propriétés en Afrique du Sud, près de 50 propriétés en Tanzanie, plus de 40 propriétés au Burkina Faso, au Ghana et au Mali, et plus de 20 propriétés au Botswana, en Guinée et en Zambie.

³ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Commerce et investissement en Afrique subsaharienne, Qui ne risqué rien n'a rien* [en ligne] http://www.dfait-maeci.gc.ca/africa/trade_invest-fr.asp.

⁴ *Idem*

⁵ Il existe plus de 1 000 sociétés minières cotées en bourses, soit plus que dans tout autre pays.

En 2003, le marché de l'exploration minérale des grandes sociétés en Afrique se chiffrait à 448 millions de dollars, ce qui constitue plus de 18 % du marché mondial des grandes sociétés, évalué à 2,4 milliards de dollars. Les grandes sociétés canadiennes prévoyaient dépenser 43 millions de dollars en exploration en Afrique, ce qui représente environ 10 % du marché sur ce continent.

Le Canada est le pays qui compte le plus grand nombre de sociétés d'exploration minérale en Afrique au monde⁶.

TABLE 1	
Nombre de sociétés menant des activités d'exploration en Afrique, par pays d'origine, 2003⁷	
<i>117 sociétés – 374,2 M\$US</i>	
Sociétés australiennes	34
Sociétés canadiennes	53
Sociétés européennes	12
Sociétés américaines	3
Autres	3
Sociétés africaines	12

Les sociétés canadiennes détiennent la plus grande part des activités d'exploration minérale exercées par les grandes sociétés à l'échelle mondiale. La part des activités d'exploration menées par les grandes sociétés situées en Afrique atteint les 20 %, tandis que la part de celles qui sont situées en Europe et en Australie représente 13 % respectivement et la part des entreprises situées aux États-Unis représente 11 %.

TABLEAU 2	
Budgets d'exploration en Afrique, par pays d'origine, 2003⁸	
<i>117 sociétés – 374,2 M\$US</i>	
Sociétés australiennes	15,0 %
Sociétés canadiennes	17,6 %
Sociétés européennes	14,4 %
Sociétés américaines	5,1 %
Autres	3,4 %
Sociétés africaines	44,5 %

⁶ André Lemieux, « La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde », Secteur des minéraux et des métaux, Ressources naturelles Canada, *Annuaire des minéraux du Canada*, 2003 [en ligne] <http://www.nrcan.gc.ca/mms/cmy/contenu/2002/08.pdf>.

⁷ Source : Ressources naturelles Canada, d'après *Corporate Exploration Strategies: A Worldwide Analysis* du Metals Economics Group, Hull and Lauer, *op. cit.*

⁸ *Idem*

TABLEAU 3**Dépenses d'exploration mondiales en 2003 par région⁹***917 sociétés - budgets totalisant 2,19 milliards \$*

Pacifique/Asie du Sud-Est	4,2 %
États-Unis	7,0 %
Reste du monde	11,1 %
Australie	15,5 %
Afrique	17,1 %
Canada	21,5 %
Amérique latine	23,6 %

Le tableau 4 présente la répartition des mines en exploitation par pays associées à une participation canadienne importante.

TABLEAU 4**Mines en exploitation en Afrique associées à une participation canadienne importante, 2003¹⁰**

<i>Pays :</i>	<i>Produit (nombre d'opérations)</i>
Botswana :	Ni-Cu (1)
République démocratique du Congo :	Cu (2)
Ghana :	Or (3); Bauxite (1)
Guinée :	Diamants (2); Bauxite (1); Or (1)
Mali :	Or (2)
Namibie :	Diamants (1)
Sierra Leone :	Diamants (1)
Afrique du Sud :	Or (3); Diamants (8); Pt (1)
Tanzanie :	Or (2)
Tunisie :	Zn-Pb (1)
Zambie :	Cu (3)
Zimbabwe :	Or (1)

L'article *La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde*, publié dans l'Annuaire des minéraux du Canada, 2003 produit par Ressources naturelles Canada, dresse la liste des onze pays qui représentaient 75 % des avoirs canadiens en Afrique en 2003. Par ordre d'importance décroissant, ces pays étaient : l'Afrique du sud, la Tanzanie,

⁹ Metals Economics Group, *World Exploration Trends*, Report for the Prospectors & Developers Association of Canada 2004 International Convention [PDF] <http://www.metalseconomics.com/catalog/pages/pdac2004.pdf>, p. 3.

¹⁰ Source : Ressources naturelles Canada, *InfoMin*. Permission d'utilisation obtenue, Hull and Lauer, *op. cit.*

le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Zimbabwe, la Guinée, la Zambie, le Botswana, la République démocratique du Congo et le Sierra Leone¹¹. Ce document donne également un aperçu de certains des investissements prévus par les entreprises canadiennes dans divers pays africains.

Selon cette source, la Tanzanie occupe le 11^e rang parmi les pays où les entreprises canadiennes effectuent le plus d'exploration minérale. Barrick comptait dépenser près de 12 millions de dollars en exploration dans ce pays, principalement dans la région de la ceinture de roches vertes du lac Victoria. En 2003, cette société, qui a entrepris le plus important programme d'exploration du pays, projetait de chercher de l'or dans la mine souterraine de Bulyanhulu ou dans ses environs, au sud du lac Victoria, ainsi que dans le gisement Tulawaka, à 100 km à l'ouest de cette mine. Il en coûterait quelque 50 M\$US en capital pour construire une mine à ciel ouvert visant à exploiter le gisement Tulawaka et à produire 75 000 onces d'or pendant quatre ans. Le gisement Tulawaka contient des réserves probables estimées à 1,4 Mt de minerai titrant 11,6 g/t d'or. La mise en production de ce gisement devrait commencer au début de 2005 et le coût au comptant moyen de son exploitation devrait s'élever à environ 175 \$US/once.

En Érythrée, Nevsun Resources Ltd. comptait dépenser 7 millions de dollars en exploration primaire ciblant l'or et le cuivre dans la propriété Bisha, dans le district Gash-Barka.

Dans le Sud-Ouest du Mali, Nevsun prévoyait dépenser 5 millions de dollars dans le but d'explorer le gisement Tabakoto et le gisement aurifère contigu Segala, dans le district de Kenieba. La société a entrepris la construction, au coût en capital de 40 M\$US, d'une mine à ciel ouvert qui pourrait produire approximativement 100 000 onces d'or à partir du gisement Tabakoto pendant cinq ans, et ce, dès le milieu de 2005. Les réserves du gisement Tabakoto sont estimées à 3,1 Mt de minerai titrant 5,45 g/t d'or et celles du gisement Segala, que la société prévoit également faire traiter à l'usine Tabakoto, s'établissent à 3,3 Mt de minerai titrant 3,02 g/t d'or.

Au Botswana, Lionore Mining International Ltd. projetait de consacrer plus de 2 millions de dollars à des travaux d'exploration primaire visant à découvrir d'autres ressources pour alimenter l'usine de traitement de la mine à ciel ouvert Phoenix, qui renferme du nickel, du cuivre, du cobalt et des métaux précieux et qui se trouve à l'est de Francistown, dans le Nord-Est du pays.

En Namibie, Teck Cominco envisageait d'affecter 2 millions de dollars à des travaux d'exploration primaire visant à découvrir du zinc dans le Sud du pays.

En Afrique du Sud, SouthernEra Resources Limited comptait dépenser quelque 3 millions de dollars en exploration dans le but de découvrir du platine, dans la propriété de

¹¹ Lemieux, *op. cit.*, p. 7.17.

Millenium, dans le flanc est du complexe igné de Bushveld, ainsi que des diamants, dans la propriété de Prieska, dans la province du Cap-Nord. Placer Dome prévoyait également dépenser 2 millions de dollars en exploration primaire dans ce pays afin de découvrir de l'or et des métaux du groupe platine.

4. Le rôle des petites sociétés minières

Même si les entreprises canadiennes occupent sans aucun doute l'avant-scène des activités d'exploration et d'extraction minière en Afrique, ce sont les petites sociétés minières consacrant moins de 4 millions de dollars par année aux activités d'exploration¹² qui, selon la définition de Ressources naturelles Canada, représentent de loin la grande majorité des entreprises inscrites en bourses. Selon différentes sources¹³, l'information disponible concernant 296 sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX, les deux bourses où sont cotées la plupart des sociétés minières, illustre la montée des petites sociétés minières. Parmi les entreprises énumérées, 55 étaient de grandes sociétés et 99, de petites sociétés (annexe 1).

La prolifération des petites sociétés minières représente l'un des phénomènes les plus marquants de l'évolution de l'industrie minière depuis les 50 dernières années. Dans son rapport intitulé *International Dimensions of the New Minerals and Metals Policy of the Government of Canada : Partnerships for Sustainable Development*", Torsten Strom, de Ressources naturelles Canada, note que [traduction] « pendant la plus grande partie du XX^e siècle, les plus importantes sociétés minières canadiennes ont été actives à l'étranger. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que d'autres segments de l'industrie -- et notamment les petites sociétés d'exploration -- décident d'exploiter les possibilités offertes par le potentiel géologique de pays situés ailleurs qu'en Amérique du Nord »¹⁴. Les petites sociétés, qui ne disposent pas des ressources financières des grandes compagnies minières, doivent compter sur le marché boursier pour se procurer les capitaux dont elles ont besoin pour financer leurs projets d'exploration.

Pour mieux saisir comment s'est produit ce phénomène, il faut tenir compte du rôle joué par les marchés canadiens des valeurs mobilières dans le financement des entreprises. Selon Brewer et Lemieux, l'industrie canadienne des services financiers a très bien su attirer l'intérêt des investisseurs, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie ou

¹² Voir Keith J. Brewer et André Lemieux, « *Canada's Global Position in Mining. Canadian Financing of the International Mining Industry* », présenté à la 4^e conférence internationale intitulée Finance for the Global Metals Industry, organisée à Toronto du 7 au 9 mai 1997, p. 15.

¹³ Northern Miner, *Canadian & American Mines Handbook 2004-2005*, Business Information Group, Toronto, Octobre 2004, plus le répertoire InfoMine constitué par la Bourse TSX, février 2004.

¹⁴ Torsten Strom, « *International Dimensions of the New Minerals and Metals Policy of the Government of Canada : Partnerships for Sustainable Development* », *Mineral Industry Review*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, été 1997, p. 33.

ailleurs, sur les petites sociétés minières canadiennes. En outre, les investisseurs étrangers ont représenté une source de capitaux de plus en plus importante pour les compagnies minières établies au Canada¹⁵. En fait, le secteur des services financiers canadiens semble avoir mobilisé plus de capital-actions pour l'industrie minière que l'Australie, les États-Unis et l'Afrique du Sud réunis¹⁶.

Bien que les relations étroites entre les secteurs financier et minier, combinées à la signature d'accords multilatéraux et à un régime fiscal favorable à l'industrie minière, aient contribué à faire du Canada un chef de file dans le domaine de l'exploration minière dans le monde et à placer à l'avant-scène les petites sociétés canadiennes, il s'ensuit également que certains défis se posent dans la mesure où les petites sociétés minières sont moins assujetties à des contrôles, ont moins tendance à recourir aux pratiques exemplaires et à exercer leurs activités dans des zones à risque élevé de conflit et, parfois, dans des zones de conflit. Elles représentent néanmoins la majorité des entreprises canadiennes qui exercent des activités en Afrique et leur nombre augmente.

5. Les enjeux touchant à la sécurité et aux activités d'extraction sont déjà très importants et sont appelés à l'être de plus en plus et rapidement.

Ces enjeux ont été clairement reconnus dans les recommandations du Report of the Extractive Industries Review de décembre 2003 et particulièrement dans la recommandation aux termes de laquelle le Groupe de la Banque mondiale ne doit accorder aucun soutien aux entreprises qui effectuent des activités d'extraction dans des zones de conflit ou à risque élevé de conflit. Plus récemment et avec beaucoup de précision quant à ce qui doit être fait, on a analysé ces mêmes enjeux et des recommandations pratiques ont été formulées dans le rapport de La Commission pour l'Afrique, qui débutait par un postulat maintenant largement admis, à savoir que : « *Les pays dont les économies dépendent d'un seul produit de base ou de quelques-uns seulement, en particulier des ressources de valeur élevée telles que le pétrole et les autres minerais, sont souvent pauvres, ont des systèmes de gouvernance faibles et moins responsables et sont plus sujets aux conflits violents et aux chocs économiques.* »¹⁷

Le choix de ce domaine comme thème du mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a résulté de ma recherche et des récents voyages que j'ai effectués en Afrique, lesquels m'ont convaincue que ces enjeux sont extrêmement importants et doivent être abordés de toute urgence. En outre, à l'heure actuelle, au lieu de donner l'exemple comme on pourrait s'y attendre, étant donné l'importance que prennent les intérêts canadiens et contrairement aux mesures prises par d'autres, le Canada accuse un

¹⁵ *Idem*, p. 37.

¹⁶ *Idem*, p. 39.

¹⁷ La Commission pour l'Afrique, chapitre 5 « La paix et la sécurité : une nécessité », *Notre intérêt commun*, R.-U., 11 mars 2005.

retard et affiche une piètre performance. On considère semble-t-il qu'il suffit de promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, dont l'application demeure volontaire. Ce n'est tout simplement pas suffisant.

Par comparaison, d'autres pays tels que les pays scandinaves ont été beaucoup plus dynamiques en demandant l'ouverture d'une enquête à la suite de la réception de plaintes. Par exemple, en Finlande, l'incidence du point de contact national a été renforcée récemment par la création d'un comité consultatif composé de représentants des entreprises, des syndicats et des ONG. Ce comité a pour mandat de faire le suivi de la situation lorsque des plaintes ont été reçues et de formuler des recommandations lorsqu'une enquête est nécessaire. En Suède, le point de contact national demande l'avis d'experts à l'échelle internationale et confie à l'ambassade suédoise du pays concerné la tâche d'ouvrir une enquête en cas d'affaires litigieuses ou contestées.

En revanche, le Canada a fait preuve d'une grande réserve quant à la possibilité d'adopter des procédures plus énergiques pour faire le suivi des plaintes formulées à l'égard des activités des sociétés et semble penser que l'existence des instruments internationaux actuels, tels les Principes directeurs de l'OCDE, est suffisante. Pour autant que je sache, les plaintes qui ont été déposées auprès du point de contact national du Canada n'ont pas donné lieu à une enquête. À la suite des observations formulées par un groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo dans son rapport de 2001, dans lequel figurait le nom de huit sociétés minières canadiennes, une première demande d'enquête a été soumise au point de contact national en 2002 et une deuxième en 2004. Les deux rapports produits n'ont pas donné lieu à une enquête, car le point de contact national du Canada a accepté les conclusions du rapport final présenté au Conseil de sécurité en octobre 2002, qui ne faisait plus mention des sociétés canadiennes, à l'exception de International Panorama Resources (appelée aujourd'hui Kakanda Development Corp.). Le point de contact national du Canada estime qu'il a pour mandat de faciliter le dialogue entre les parties concernées non celui d'entreprendre une enquête.

Bien que nous ne puissions présumer d'aucune façon des résultats de telles enquêtes, signalons premièrement le fait que la réponse du Canada à ces problèmes cruciaux tranche fortement avec les mesures beaucoup plus énergiques prises par d'autres pays. Des représentants du gouvernement suédois, par exemple, ont été en contact avec moi en ce qui concerne une plainte qu'ils avaient reçue au sujet de l'une de leurs entreprises au Ghana.

Deuxièmement, la réponse du Canada semble paradoxale, étant donné que la présence des sociétés minières canadiennes est de loin plus importante que celle des entreprises d'autres pays qui sont intervenus plus énergiquement.

Troisièmement, outre le fait de se demander pourquoi il en est ainsi, compte tenu des liens évidents entre les ressources naturelles et les conflits violents en Afrique, il est important et urgent que l'on examine très concrètement ce qui peut être fait à l'égard de cette situation et, de façon plus générale, quelles responsabilités doit assumer le Canada à l'égard des défis qui sont associés aux questions de développement et de sécurité auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui.

CINQ RECOMMANDATIONS

1. Équilibre et cohérence en matière de politique

Comme l'a fait remarquer le rapport de La Commission pour l'Afrique : « Il est essentiel d'investir dans le développement, la croissance et la création d'emplois, y compris par le biais de politiques commerciales plus équitables, pour réduire les conflits violents en Afrique ». D'après les études, « doubler le revenu par habitant réduit à peu près de moitié le risque de rébellion et chaque point de pourcentage de plus du taux de croissance réduit le risque de rébellion d'environ un point de pourcentage »¹⁸.

Le rapport poursuit comme suit : « Cependant, un développement et une croissance qui ne s'attaquent pas aux problèmes de l'inégalité et de l'exclusion ne réduiront pas les conflits violents. L'inégalité et l'exclusion sont les causes centrales des conflits violents »¹⁹.

Selon l'étude de GRAMA, étant donné la priorité actuelle donnée à la création d'un environnement favorable aux investissements étrangers, la manière dont les mesures de libéralisation et les formes de régulation et de facilitation ont été introduites dans les années 1980 et 1990 n'a pas été nécessairement compatible avec les défis de développement auxquels faisaient face les pays concernés²⁰.

De plus, dans le présent contexte d'une libéralisation de l'économie en constante progression et de formes d'État fragiles, il existe un réel danger que si d'autres mesures ne sont pas adoptées pour assurer un meilleur équilibre dans nos objectifs stratégiques (création locale d'emplois, normes minimales de salaire, protection de l'environnement, etc.), la promotion des intérêts miniers canadiens peut très bien contribuer à l'exclusion

¹⁸ *Idem*, p. 189

¹⁹ *Idem*, p. 189

²⁰ Voir GRAMA (Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique) : Bonnie Campbell (Ed.), *Regulating Mining in Africa : For Whose Benefit?*, Document de discussion 26, Uppsala (Suède), Nordic Africa Institute (NAI), 2004, 89 pages; Bonnie Campbell (dir.), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Document de recherche 3, Uppsala (Suède), NAI, 2004, 97 pages. Documents disponibles sur le site Web de GRAMA : <http://www.unites.uqam.ca/grama/>.

sociale et à l'inégalité dans les pays concernés et, conséquemment, à une instabilité croissante et à l'éclatement possible de conflits.

Que le Canada mette davantage l'accent sur la cohérence et l'équilibre de ses politiques concernant l'industrie extractive et soit plus réceptif au fait que l'élaboration d'une législation minière actuellement en Afrique, qui cherche à encourager les investissements étrangers, peut en fait ne pas être nécessairement compatible avec les défis de développement social et économique et de protection de l'environnement des pays concernés.

2. Renforcer la capacité locale des pays africains à appliquer la réglementation existante et à en surveiller la conformité.

Le rapport de La Commission pour l'Afrique énonce par ailleurs que « La gouvernance peut également constituer un facteur déterminant dans la probabilité qu'a un pays de connaître des conflits violents »²¹. Il est également noté que « L'État a pour responsabilité de veiller à la sécurité de ses citoyens »²². Cela dit, notre recherche indique que la manière dont les réformes économiques et institutionnelles extrêmement normalisées ont été mises en place à l'initiative des institutions financières multilatérales depuis la période d'ajustement structurel a eu tendance à réduire la capacité des États locaux à surveiller la conformité à leurs lois et règlements dans des domaines qui sont essentiels au développement social et économique et à la protection de l'environnement. Bien qu'il existe en fait des dispositions prévoyant des évaluations environnementales, la recherche menée à cet égard dans le cas du Mali notamment fait ressortir l'absence de ressources du gouvernement, les difficultés que celui-ci a en matière d'accès à l'information et le peu de progrès réalisés jusqu'à maintenant en ce qui a trait aux évaluations environnementales²³. Situation similaire dans le cas de Madagascar²⁴ : malgré l'adoption d'une loi pour assurer la protection de l'environnement et l'adoption d'un code minier en 1999, il est justifié de se demander si le gouvernement de ce pays, tout comme celui du Mali, est en réalité en mesure de veiller à l'application des normes dans des secteurs clés, advenant qu'elles ne soient pas respectées par des exploitants privés, pour les raisons suivantes, signalées par la Banque mondiale : [traduction] « Après plusieurs années de réductions budgétaires, les institutions gouvernementales ne disposent pas des ressources humaines et financières

²¹ *Idem*, p. 190

²² *Idem*

²³ Soulemayne Dembele, « Environnement au Mali. ONG: Partenaires ou Prestataires de services? », *Info-CCA*, Bulletin de liaison du Comité de Coordination des Actions des ONG au Mali, n° 152, Bamako, septembre 2000; Claudie Gosselin et Bani Touré, *Cohérence des politiques et interventions canadiennes dans la lutte contre la pauvreté : Le cas du Mali*, Ottawa, L'Institut Nord-Sud, novembre 2000.

²⁴ Bruno Sarrasin, *Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action environnemental à Madagascar (1987-2001) : construction et problèmes d'une politique publique*, thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Paris 1, 2002.

nécessaires à l'application de la loi, en particulier dans un contexte de décentralisation »²⁵. Dans ces conditions, même si des pays comme le Mali et le Madagascar ont adopté une loi dans le domaine de la protection de l'environnement, par exemple, l'application de la loi est loin d'être assurée, plus particulièrement dans le contexte de la libéralisation accrue de leur code minier respectif. Cette situation semble confier largement la responsabilité de la surveillance de la conformité aux normes et de leur application aux exploitants privés et, compte tenu de l'héritage reconnu par la Banque mondiale, il y a de bonnes raisons d'être sceptique à l'égard de la capacité des États locaux à remettre en question les pratiques résultantes ou à y remédier.

De façon plus générale, les tendances actuelles qui contribuent à la redéfinition du rôle de l'État par le biais de l'adoption de cadres légaux et financiers de plus en plus normalisés en vue de créer un environnement favorable aux investissements, aux dépens cependant de la capacité de l'État à relever les défis que pose le développement, ne sont ni viables ni intéressantes pour les populations locales ou les investisseurs étrangers.

À long terme, la responsabilité à l'égard de la définition des codes et des normes, de la surveillance de la conformité à ces codes et normes et de leur application doit être assumée par les gouvernements locaux et les collectivités concernées.

Que le Canada reconnaisse que les avantages à long terme associés au renforcement de la légitimité et de la capacité des pays africains à appliquer la réglementation existante et à en surveiller la conformité et que, à cette fin, le Canada soit déterminé à collaborer avec les gouvernements locaux et autres acteurs concernés (qu'il s'agisse d'institutions multilatérales, d'entreprises privées, d'organisations non gouvernementales, etc.) pour obtenir les ressources financières et techniques nécessaires afin que les États puissent effectivement assurer la sécurité et le développement de leurs pays.

3. Activités des entreprises en zones de conflit.

La Commission pour l'Afrique a formulé une recommandation afin que les pays membres de l'OCDE élaborent et mettent en oeuvre des directives claires et complètes pour les entreprises en exploitation dans des zones à risques élevés de conflits violents, pour fins d'intégration aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Une réduction de l'investissement à l'étranger et au pays constitue l'une des incidences néfastes de l'instabilité. Toutefois, bien que l'on ait désespérément besoin de tels investissements, les entreprises activement engagées dans de tels pays peuvent également avoir une incidence nuisible sur le plan de la paix et de la sécurité. En faisant

²⁵ World Bank, *Project Appraisal Document for a Mining Sector Reform Project*, Report No 17788-MAG, Washington, D.C., June 2, 1998, p. 6.

appel à des entreprises privées de mauvaise réputation pour assurer la sécurité ou en réalisant une cooptation avec des groupes armés pour protéger des installations, les entreprises multinationales ont contribué à l'accroissement de l'insécurité. Un autre facteur pouvant entraîner des perturbations est l'embauche d'un nombre disproportionné de personnes d'un groupe socioéconomique ou ethnique, ou le fait de fournir une « aide au développement » à des collectivités particulières. Dans d'autres cas, des entreprises sont impliquées de manière plus directe pour ce qui est d'alimenter la guerre, en versant par exemple, des sommes importantes aux gouvernements ou aux seigneurs de guerre et en aidant des régimes oppressifs ou des régimes de corruption à demeurer au pouvoir. Quelquefois, ces sommes versées servent directement à financer un conflit. Certaines entreprises sont même impliquées dans le trafic d'armes. Bon nombre de telles actions contreviennent au droit international. Mais plusieurs actions nuisibles ne constituent pas des crimes comme tels et ne peuvent être contrôlées à l'aide des mécanismes de réglementation existant à l'heure actuelle. Les lacunes au niveau de la réglementation sont actuellement comblées à l'aide de normes et de codes divers ayant trait au comportement, comme par exemple, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Bien que ce soit à titre volontaire, les gouvernements des pays membres de l'OCDE ont l'obligation de promouvoir les principes directeurs et de veiller à ce qu'ils soient respectés. Le G8 s'est déjà engagé à « encourager l'adoption volontaire des principes de responsabilité sociale des entreprises par ceux qui participent à l'exploitation des ressources naturelles en Afrique ». Il faut maintenant mettre en oeuvre cette obligation.

Les principes directeurs actuels prévoient toutefois des dispositions inadéquates à l'égard de l'activité économique en zones exposées à des risques élevés de conflits violents ou engagées de façon active dans de tels conflits. Il faut revoir les principes directeurs en tenant compte des zones de conflit et mettre en oeuvre les meilleures pratiques existant à l'heure actuelle sur le plan des ententes de sécurité, de la transparence et des ententes de répartition. De tels principes directeurs devraient viser à aider les entreprises à se protéger contre les risques potentiels encourus par leur exploitation dans de tels environnements et leur permettre ainsi d'investir avec une plus grande confiance. Ces principes devraient souligner l'importance de procéder à une analyse des conflits et à des évaluations des risques afin d'éviter de créer ou d'aggraver des conflits. Les mécanismes utilisés par les points de contact nationaux (PCN) pour la mise en oeuvre des Principes directeurs de l'OCDE devraient être renforcés en établissant par exemple des PCN dans les pays africains riches en ressources, tel que recommandé par des participants aux consultations régionales de la Commission.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent utiliser l'influence considérable qu'ils détiennent pour s'assurer que les codes et normes sont respectés et les consommateurs détiennent également un pouvoir notable en ce qui a trait à persuader les entreprises d'adopter des politiques d'éthique.

La Commission suggère également que les [traduction] « Principes directeurs à eux seuls, bien sûr, ne seront pas suffisants. Un organisme sera nécessaire pour surveiller leur efficacité, avec des mesures de désincitation claires en cas de manquement à ces principes. Cela pourrait être une autre fonction pour le groupe permanent d'experts du Conseil de sécurité de l'ONU chargé de la surveillance des diverses questions ayant trait aux ressources en zones de conflit et que nous recommandons plus haut. Il devrait également incomber à cet organisme de s'assurer que les entreprises ne se dérobent pas aux principes directeurs en interprétant délibérément ces derniers de façon plus étroite. Cet organisme pourrait également jouer un rôle dans la surveillance des activités des entreprises non enregistrées dans les pays membres de l'OCDE. »²⁶

Actuellement au Canada, le rôle joué par le point de contact national (PCN) semble consister en grande partie à faciliter un dialogue entre ceux qui ont déposé une plainte et les entreprises concernées. Cela n'est pas suffisant et ne permet pas d'assurer un suivi. À cet égard, le Canada accuse un certain retard par rapport à d'autres pays tels que la Suède. Lorsqu'une plainte a été déposée au sujet des activités d'une entreprise suédoise au Ghana, le PCN suédois a donné pour mandat à son ambassadeur au Ghana de faire enquête au sujet des activités de l'entreprise.

Le Canada semble hésitant à adopter un rôle similaire plus actif peut-être en partie parce que nos ambassades ont pour mandat de représenter les intérêts commerciaux et économiques du Canada et que l'on semble accorder la priorité à ce mandat au détriment de l'obligation morale d'assurer un suivi des plaintes déposées au sujet des activités d'entreprises canadiennes. Cet enjeu a été particulièrement bien illustré par la nature du suivi du PCN, suite aux conclusions du groupe d'experts du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (RDC) qui a nommé dans son rapport 2001 huit entreprises canadiennes d'exploration dans la RDC.

De façon plus générale, si les PCN du Canada étaient plus efficaces, sans avoir à anticiper des conclusions au sujet de ce qui pourrait advenir, un PCN plus actif permettrait de traiter de façon plus transparente et plus systématique des plaintes qui sont actuellement formulées de façon informelle mais de plus en plus fréquente, au sujet d'activités de sociétés minières canadiennes en Afrique non seulement en zones de conflit mais aussi dans des pays tels que le Ghana, le Mali et la Tanzanie.

Que l'on clarifie, formalise et renforce le rôle et le mandat du point de contact national (PCN) canadien pour garantir sa capacité à agir de façon plus efficace que c'est le cas actuellement, en ce qui a trait à la surveillance, à l'évaluation et si nécessaire, aux mesures correctives à prendre à l'égard des plaintes en général et particulièrement de celles en zones de conflit.

²⁶ Commission pour l'Afrique, *op. cit.*, p. 166.

Que, compte tenu des répercussions importantes de ces enjeux sur la réputation du Canada à l'échelle internationale, l'on demande au point de contact du Canada de faire rapport chaque année au Parlement au sujet des plaintes déposées relativement aux activités des entreprises canadiennes établies à l'étranger, des enquêtes réalisées et des recommandations proposées.

4. Responsabilité publique du Canada à l'égard des entreprises canadiennes et des petites sociétés minières : des codes volontaires ne suffisent pas.

L'étroite interaction existant entre les secteurs financiers et miniers, combinée à la signature d'ententes multilatérales et à une législation fiscale favorable pour l'industrie minière, ont tous contribué à faire du Canada un chef de file dans le domaine de l'exploitation minière à l'échelle internationale.²⁷ Les petites sociétés minières occupent le premier rang en ce qui a trait à la présence du Canada en Afrique. De façon typique, les petites sociétés minières sont en exploitation dans des secteurs à risques élevés et cela peut impliquer des zones en conflit. Particulièrement dans de telles situations, les codes volontaires ne suffisent pas. Il est donc nécessaire de s'assurer de détenir un mécanisme pour surveiller la présence des entreprises canadiennes spécialement en zones de conflit, et plus particulièrement les petites sociétés minières qui ont tendance à jouer un rôle actif et à tirer profit des situations à risques élevés.

La présence de sociétés minières en zones de conflit devrait à elle seule sonner l'alarme et encourager le point de contact national ou d'autres institutions du Canada à surveiller étroitement les activités de telles entreprises. À cette fin, il est recommandé que :

Toute entreprise considérant d'investir dans un pays désigné à titre de zone en conflit devrait inclure dans son évaluation des risques une analyse des incidences potentielles de sa présence sur les droits de la personne et sur le plan humanitaire.²⁸

²⁷ Voir : Bonnie Campbell, « Les intérêts miniers canadiens et les droits de la personne en Afrique dans le cadre de la mondialisation », Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Montréal, 1999 [en ligne]

<http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/mondialisation/afriqueMondial.html>. Bonnie Campbell, « *Canadian Mining Interests in Africa in the Context of Globalisation* », International Center for Human Rights and Democratic Development, Montréal, 1999 [en ligne]

<http://www.ichrdd.ca/english/commdoc/publications/globalization/globAfrCamp.html>;

²⁸ Cette recommandation a été formulée dans le document suivant : Georgette Gagnon, Audrey Macklin, Penelope Simons, *Deconstructing Engagement. Corporate Self-Regulation in Conflict Zones – Implications for Human Rights and Canadian Public Policy*, Initiative stratégique conjointe du Conseil de recherche en sciences humaines et de la Commission du droit du Canada, Université de Toronto, janvier 2003, p. 133.

De cette façon, tous les investissements en zones de conflit devraient, en tant que minimum, être accompagnés d'une évaluation des incidences de l'exploitation des ressources naturelles sur les droits de la personne, réalisée de façon similaire aux évaluations des incidences à l'égard des risques environnementaux. On fait déjà la promotion de ce concept dans le document de la Norvège intitulé « Guidelines Concerning Human Rights and Environment for Norwegian Companies Abroad », dans les responsabilités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et dans les Principes volontaires²⁹.

5. Gestion des ressources en zones de conflit.

L'application de mesures plus efficaces pour empêcher le commerce des ressources en zones de conflit est retardée en raison du fait qu'il n'existe encore aucune définition reconnue à l'échelle internationale pour de telles ressources. Cela signifie qu'il faut traiter séparément et de façon ponctuelle de chaque substance utile et de chaque cas d'utilisation abusive. Il a fallu deux années et plusieurs résolutions de l'ONU pour élaborer le Processus de Kimberley. Une définition commune des ressources en zones de conflit, avec des critères clairs lorsque les ressources deviennent des ressources en zones de conflit, éliminerait le besoin d'élaborer des scénarios distincts pour les substances utiles individuelles. Des mesures internationales pour faire cesser le commerce des ressources en zones de conflit peuvent ensuite être mises de l'avant aussitôt qu'il existe des preuves convaincantes selon lesquelles des revenus provenant de l'extraction d'une ressource particulière dans un pays spécifique sont détournés afin de financer un conflit violent. La communauté internationale devrait accorder la priorité et financer le processus nécessaire pour s'entendre sur une définition commune au sujet des ressources en zones de conflit. La définition pourrait éventuellement être incorporée à une résolution de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité de l'ONU, pour maximiser son impact à l'échelle internationale.

Un autre obstacle est un manque de volonté politique afin de s'assurer que les sanctions sont appliquées et de punir les briseurs de sanctions. La surveillance et l'application des recommandations formulées par le groupe d'experts ne sont souvent pas assez robustes. En reconnaissance de ces problèmes, la Commission pour l'Afrique a suggéré un nombre d'étapes que la communauté internationale devrait suivre afin d'améliorer l'efficacité des sanctions. Selon la Commission, la communauté internationale devrait appuyer la mise en oeuvre de ces mesures pour améliorer l'efficacité des sanctions internationales. La surveillance et l'application de sanctions peuvent être améliorées par la mise sur pied d'un organisme permanent rattaché au Conseil de sécurité de l'ONU, détenant une capacité permanente pour faire enquête et sanctionner les méfaits. Les groupes d'experts de l'ONU mis sur pied au cours des dernières années ont fait face à des obstacles sur le plan bureaucratique et logistique au moment de leur création et ils ne détenaient que des

²⁹ *Idem.*

mandats temporaires. Avec un groupe permanent d'experts, il serait possible d'assurer la conservation du savoir institutionnel essentiel pour réaliser des enquêtes et un tel groupe serait en mesure d'intervenir plus rapidement en cas de situations de conflit complexes et grandement versatiles. Cet organisme permanent pourrait également se voir confier la tâche de faire enquête sur les liens existant entre les ressources naturelles et un conflit violent.

Afin d'affaiblir le lien existant entre les ressources naturelles et les conflits violents en Afrique, le Canada devrait appuyer les recommandations établies dans le Rapport de la Commission pour l'Afrique et notamment :

- **travailler à l'élaboration d'une définition commune pour les « ressources en zones de conflit », pour fins d'acceptation à l'échelle mondiale;**
- **appuyer la recommandation d'accroître l'appui à l'égard de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) et d'étendre l'application de principes de transparence à d'autres secteurs de ressources naturelles tels que la foresterie et les pêches;**
- **prendre les devants dans la création d'un groupe d'experts permanent au sein de l'ONU pour surveiller les liens existant entre l'extraction des ressources naturelles et les conflits violents, et l'application de sanctions. Le groupe devrait être habilité à recommander des mesures d'exécution au Conseil de sécurité de l'ONU.³⁰**

Comme le souligne la Commission pour l'Afrique : [traduction] « La responsabilité pour régler un conflit en Afrique devrait incomber principalement aux Africains, mais les pays développés peuvent faire beaucoup plus pour renforcer la prévention des conflits. » La position du Canada à titre de chef de file dans le domaine de l'extraction minière en Afrique laisse penser qu'il est à tout propos que le Canada démontre, en tant que pays, un leadership dans la mise en oeuvre des recommandations clés contenues dans ce Rapport.

J'aimerais vous remercier pour votre attention.

**Professeur Bonnie Campbell, Université du Québec à Montréal
campbell.bonnie@uqam.ca, Tél. : (514) 987-3000, poste 4574.**

³⁰ Commission pour l'Afrique, *op. cit.*

ANNEXE 1 : SOCIÉTÉS MINIÈRES CANADIENNES ET AMÉRICAINES
COTÉES À LA BOURSE DE MONTRÉAL, PAR PAYS AFRICAIN

Compilation établie selon le *Canadian & American Mines Handbook 2004-2005*, Northern Miner, Business Information Group, Toronto, octobre 2004 et *Info Mine* de la Bourse TSX, février 2004.

Entreprises minières canadiennes et américaines	Pays	Stock exchange
AfriOre Ltd	Afrique du Sud	TSX
Anooraq Resources Corp.	Afrique du Sud	Venture
Bema Gold Corp.	Afrique du Sud	TSX
Brasilca Mining Corp.	Afrique du Sud	Venture
Caledonia Mining Corp.	Afrique du Sud	TSX
Crew Gold Corp.	Afrique du Sud	TSX
Diamcor Mining Inc.	Afrique du Sud	Venture
Diamond Fields International Ltd	Afrique du Sud	TSX
Diamondworks	Afrique du Sud	TSX
Etruscan Resources Inc.	Afrique du Sud	TSX
Falconbridge	Afrique du Sud	TSX
Gold Fields Ltd	Afrique du Sud	NYSE (USA)
Great Basin Gold Ltd	Afrique du Sud	TSX
Harmony Gold Mining Company Ltd	Afrique du Sud	NYSE (USA)
Hinterland Metals	Afrique du Sud	Venture
Iamgold Corporation	Afrique du Sud	TSX
Jaguar Mining	Afrique du Sud	Venture
Lalo Ventures	Afrique du Sud	Venture
MinRes Resources Inc.	Afrique du Sud	Venture
Monroe Minerals Inc.	Afrique du Sud	Venture
Mountain Lake Resources Inc.	Afrique du Sud	Venture
Nordic Diamonds	Afrique du Sud	TSX Venture
Northern Orion Resources	Afrique du Sud	TSX
Olympus Stone	Afrique du Sud	TSX Venture
Pinnacle Resources Inc.	Afrique du Sud	OTCBB (USA)
Placer Dome Inc.	Afrique du Sud	TSX
Platinum Group Metals Ltd	Afrique du Sud	TSX Venture
Randgold & Exploration Company Ltd	Afrique du Sud	NASDAQ
Rex Diamond Mining Corp.	Afrique du Sud	TSX
Rupert Resources Ltd	Afrique du Sud	TSX Venture
SouthernEra Resources Ltd	Afrique du Sud	TSX
Superior Mining Corporation	Afrique du Sud	TSX Venture
Thistle Mining Inc.	Afrique du Sud	TSX

Trivalence Mining Corp.	Afrique du Sud	TSX Venture
Vaaldiam Resources Ltd	Afrique du Sud	TSX Venture
Adastra Mineral Inc.	Angola	TSX
Amcan Minerals Ltd	Angola	TSX Venture
America mineral Field	Angola	TSX
Diamond Works Ltd	Angola	TSX
Easton Minerals Ltd	Angola	TSX Venture
Energem Resources Inc.	Angola	TSX
Randsburg International Gold	Angola	TSX Venture
SouthernEra Resources Ltd	Angola	TSX
AfriOre Ltd	Botswana	TSX
Falconbridge	Botswana	TSX
Fancamp Exploration Ltd	Botswana	TSX Venture
First Strike Diamonds	Botswana	TSX Venture
International Kirkland	Botswana	TSX Venture
LionOre Mining International Ltd	Botswana	TSX
M.I.T. Ventures Corp.	Botswana	TSX Venture
Motapa Diamonds Inc.	Botswana	TSX Venture
Noranda	Botswana	TSX
Opawica Explorations	Botswana	TSX
Playfair Mining	Botswana	TSX Venture
RNC Gold	Botswana	TSX
SouthernEra Resources Ltd	Botswana	TSX
Trivalence Mining Corp.	Botswana	TSX Venture
Tsodilo Resources Ltd.	Botswana	TSX Venture
Afcan Mining Corporation	Burkina Faso	TSX Venture
AngloGold Ashanti Ltd	Burkina Faso	NYSE (USA)
Axmin Inc.	Burkina Faso	TSX Venture
Boliden	Burkina Faso	TSX
Challenger Minerals Ltd	Burkina Faso	TSX Venture
Channel Resources Ltd	Burkina Faso	TSX Venture
Crew Gold Corp.	Burkina Faso	TSX
Etruscan Resources Inc.	Burkina Faso	TSX
Goldbelt Resources Ltd	Burkina Faso	TSX Venture
Goldcrest Resources Ltd	Burkina Faso	TSX Venture
High River Gold Mines	Burkina Faso	TSX
Iamgold Corporation	Burkina Faso	TSX
Interstar Group Inc.	Burkina Faso	TSX Venture
Jilbey Gold Exploration	Burkina Faso	TSX Venture
Kinbauri Gold Corp.	Burkina Faso	TSX Venture
Melkior Resources Inc.	Burkina Faso	TSX Venture
Orezone Resources Inc.	Burkina Faso	TSX

Placer Dome Inc.	Burkina Faso	TSX
Queenstak Resources	Burkina Faso	TSX
Riverstone Resources	Burkina Faso	TSX Venture
Semafo Inc.	Burkina Faso	TSX
Solomon Resources	Burkina Faso	TSX Venture
St. Jude Resources	Burkina Faso	TSX Venture
Teck Cominco Ltd	Burkina Faso	TSX
Magnesium Alloy Corp.	Congo/Brazzaville	TSX Venture
America Mineral Fields Inc.	Congo/Kinshasa	TSX
Adastra Minerals Inc.	Congo/Kinshasa	TSX
Anvil Mining Ltd	Congo/Kinshasa	TSX
Banro Corporation	Congo/Kinshasa	TSX Venture
Bema Gold	Congo/Kinshasa	TSX
Caledonia Mining	Congo/Kinshasa	TSX
First Quantum Minerals	Congo/Kinshasa	TSX
Kakanda Development Corp.	Congo/Kinshasa	TSX Venture
Melkior Resources Inc.	Congo/Kinshasa	TSX Venture
Neuer Kapital Corporation	Congo/Kinshasa	TSX Venture
Phelps Dodge Corp.	Congo/Kinshasa	NYSE (USA)
Rubicon Minerals Corp.	Congo/Kinshasa	TSX
SouthernEra Resources Ltd	Congo/Kinshasa	TSX
Tenke Mining	Congo/Kinshasa	TSX
Arca Explorations	Côte d'Ivoire	TSX Venture
Etruscan Resources Inc.	Côte d'Ivoire	TSX
Falconbridge Ltd	Côte d'Ivoire	TSX
Golden Star Resources	Côte d'Ivoire	TSX
Melkior Resources Inc.	Côte d'Ivoire	TSX Venture
Noranda	Côte d'Ivoire	TSX
Randgold and Exploration Company Ltd	Côte d'Ivoire	NASDAQ
Semafo Inc.	Côte d'Ivoire	TSX
Tanqueray Resources	Côte d'Ivoire	TSX Venture
Cresset Precious Metals Inc.	Egypte	PS (USA)
Explorations Minières du Nord Ltée	Erythrée	TSX
Nevsun Resources Ltd	Erythrée	TSX
Sanu Resources Ltd	Erythrée	TSX Venture
Sunridge Gold Corp.	Erythrée	TSX Venture
Motapa Diamonds Inc.	Gabon	TSX Venture
Searchgold Resources Inc.	Gabon	TSX Venture
SouthernEra Resources Ltd	Gabon	TSX
Adamus Resources	Ghana	TSX Venture
African Metals Corporation	Ghana	TSX Venture
Akrokeri-Ashanti Gold	Ghana	TSX Venture

Alcan Inc.	Ghana	TSX
AMI Resources	Ghana	TSX Venture
AngloGold Ashanti Ltd	Ghana	NYSE (USA)
Arena Gold Resources Inc.	Ghana	TSX Venture
Axmin Inc.	Ghana	TSX Venture
Birim Goldfields Inc.	Ghana	TSX
Cangold	Ghana	TSX Venture
Centura Resources	Ghana	TSX Venture
Crew Gold Corp.	Ghana	TSX
Fairstar Explorations Inc.	Ghana	TSX
Gold Fields Ltd	Ghana	NYSE (USA)
Golden Star Resources Ltd	Ghana	TSX
Iamgold Corporation	Ghana	TSX
Icon Industries	Ghana	TSX Venture
Midland Minerals Corporation	Ghana	- (Ontario)
Moydow Mines International Inc.	Ghana	TSX
Nevsun Ressources Inc.	Ghana	TSX
Newmont Mining Corporation	Ghana	TSX/NYSE (USA)
Orezone Resources Inc.	Ghana	TSX
Pacific Comox Resources	Ghana	TSX Venture
Patrician Diamonds	Ghana	TSX Venture
Pinnacle Resources	Ghana	OTCBB (USA)
PMI Ventures	Ghana	Venture
Red Back Mining Inc.	Ghana	Venture
Semafo Inc.	Ghana	TSX
St. Jude Resources	Ghana	TSX Venture
Trio Gold Corporation	Ghana	TSX Venture
Red Back Mining Inc.	Guinée Bissau	TSX Venture
Afcan Mining Corporation	Guinée Conakry	TSX Venture
Alcan Inc.	Guinée Conakry	TSX
Alcoa Inc.	Guinée Conakry	NYSE (USA)
AngloGold Ashanti Ltd	Guinée Conakry	NYSE (USA)
Arena Gold Resources Inc.	Guinée Conakry	TSX Venture
Cassidy Gold	Guinée Conakry	TSX Venture
Dia Bras Exploration	Guinée Conakry	TSX Venture
Diagem International	Guinée Conakry	TSX Venture
FNX Mining Company Inc.	Guinée Conakry	TSX
Golden Chalice Resources	Guinée Conakry	TSX Venture
Guinor Gold Corporation	Guinée Conakry	TSX Venture
Mano River Resources Inc.	Guinée Conakry	TSX Venture
Maple Minerals Corp.	Guinée Conakry	TSX Venture
Northern Abitibi Mining	Guinée Conakry	TSX Venture

Pro-Veinor Resources Inc.	Guinée Conakry	TSX Venture
Searchgold Resources Inc.	Guinée Conakry	TSX Venture
Semafo Inc.	Guinée Conakry	TSX
Trivalence Mining	Guinée Conakry	TSX Venture
Viking Exploration Inc.	Guinée Conakry	PS (Ontario)
AfriOre Ltd	Kenya	TSX
Azimet Exploration Inc.	Kenya	TSX Venture
Barrick Gold Corporation	Kenya	TSX
Kansai Mining Corporation	Kenya	TSX Venture
Tiomin Resources Inc.	Kenya	TSX
Diamond Fields International Ltd	Liberia	TSX
Mano River Resources Inc.	Liberia	TSX Venture
Americana Gold & Diamond Holdings Inc.	Madagascar	PS (USA)
Diamond Fields International Ltd	Madagascar	TSX
Dynatec Corporation	Madagascar	TSX
Majescor Resources Inc.	Madagascar	TSX Venture
Pan African Mining Corp.	Madagascar	TSX Venture
Phelps Dodge Corp.	Madagascar	NYSE (USA)
Afcan Mining Corporation	Mali	TSX Venture
African Metals Corporation	Mali	TSX Venture
AfriOre Ltd	Mali	TSX
AngloGold Ashanti Ltd	Mali	NYSE (USA)
Axmin Inc.	Mali	TSX Venture
Azco Mining Inc.	Mali	TSX
Barrick Gold	Mali	TSX
Etruscan Resources Inc.	Mali	TSX
Fancamp Exploration Ltd	Mali	TSX Venture
Golden Star Resources Ltd	Mali	TSX
Great Quest Metals Ltd	Mali	TSX Venture
Iamgold Corporation	Mali	TSX
Metalex Ventures Ltd	Mali	TSX Venture
Moydow Mines	Mali	TSX
Nevsun Resources	Mali	TSX
North Atlantic Nickel Corp.	Mali	TSX
North Atlantic Resources Ltd	Mali	TSX
Orezone Resources Inc.	Mali	TSX
Randgold & Exploration Company Ltd	Mali	NASDAQ
Robex Resources Inc.	Mali	TSX Venture
Sanu Resources Ltd	Mali	TSX Venture
Teck Cominco Ltd	Mali	TSX
Defiance Mining Corporation	Mauritanie	TSX
Rex Diamond Mining Corporation	Mauritanie	TSX

Afri-Can Marine Minerals Corporation	Namibie	TSX Venture
AfriOre Ltd	Namibie	TSX
AngloGold Ashanti Ltd	Namibie	NYSE (USA)
Boulder Mining Corporation	Namibie	TSX Venture
Diamond Fields International Ltd	Namibie	TSX
Motapa Diamonds Inc.	Namibie	TSX Venture
Tsodilo Resources	Namibie	TSX Venture
Etruscan Resources Inc.	Niger	TSX
Semafo Inc.	Niger	TSX
Wave Exploration Corp.	Nigeria	TSX Venture
IBI Corporation	Ouganda	TSX Venture
Uganda Gold Mining Ltd	Ouganda	TSX Venture
Ateba Technology & Environnemental Inc.	République Centrafricaine	TSX Venture
Axmin Inc.	République Centrafricaine	TSX Venture
Energem Resources Inc.	République Centrafricaine	TSX
United Reef Ltd	République Centrafricaine	CNQ (Ontario)
Vaaldiam Resources Ltd	République Centrafricaine	TSX Venture
Axmin Inc.	Sénégal	TSX Venture
Iamgold Corporation	Sénégal	TSX
Randgold & Explorations Company Ltd	Sénégal	NASDAQ
Afcan Mining Corporation	Sierra Leone	TSX Venture
Africa Diamond Holdings Ltd	Sierra Leone	- (British Columbia)
Amcan Minerals Ltd	Sierra Leone	TSX Venture
Axmin Inc.	Sierra Leone	TSX Venture
Caldera Resources Inc.	Sierra Leone	TSX
Diamondfields International Ltd	Sierra Leone	TSX
Diamondworks Ltd	Sierra Leone	TSX
Energem Resources Inc.	Sierra Leone	TSX
Golden Star Resources Ltd	Sierra Leone	TSX
Mano River Resources Inc.	Sierra Leone	TSX Venture
Nord Resources Corporation	Sierra Leone	OTCBB (USA)
Rex Diamond Mining Corp.	Sierra Leone	TSX
AngloGold Ashanti Ltd	Tanzanie	NYSE (USA)
Axmin Inc.	Tanzanie	TSX Venture
Barrick Gold Corp.	Tanzanie	TSX
Cœur d'Alene Mines Corporation	Tanzanie	NYSE (USA)
Conquest Resources Ltd	Tanzanie	TSX Venture
Falconbridge Ltd	Tanzanie	TSX
First Quantum Minerals Ltd	Tanzanie	TSX
Great Southern Enterprises	Tanzanie	TSX Venture
Lakota Resources Inc.	Tanzanie	TSX Venture
McWatters Mining	Tanzanie	TSX

Midlands Minerals Corporation	Tanzanie	- (Ontario)
Norther Mining Explorations Ltd	Tanzanie	TSX
Orezone Resources Inc.	Tanzanie	TSX
Patrician Diamonds	Tanzanie	TSX Venture
Placer Dome Inc.	Tanzanie	TSX
Randgold & Exploration Company Ltd	Tanzanie	NASDAQ
Serengeti Resources	Tanzanie	TSX Venture
Sola Resources Corp.	Tanzanie	TSX Venture
Tan Range Exploration Corp.	Tanzanie	TSX
Breakwater Resources Ltd	Tunisie	TSX
Consolidated Global Minerals	Tunisie	TSX Venture
Adastra Minerals Inc.	Zambie	TSX
America Mineral Fields Inc.	Zambie	TSX
Anvil Mining Ltd	Zambie	TSX
Caledonia Mining Corp.	Zambie	TSX
Crew Gold Corp.	Zambie	TSX
Equinox Minerals Ltd	Zambie	TSX
First Quantum Minerals Ltd	Zambie	TSX
Phelps Dodge Corp.	Zambie	NYSE (USA)
Queenstake Resources	Zambie	TSX
South Atlantic Ventures	Zambie	TSX Venture
SouthernEra Resources Ltd	Zambie	TSX
Tan Range Exploration	Zambie	TSX
Vaaldiam Resources	Zambie	TSX Venture
AngloGold Ashanti Ltd	Zimbabwe	NYSE
Cline Mining	Zimbabwe	TSX Venture
Conquest Resources Ltd	Zimbabwe	TSX Venture
First Quantum Minerals Ltd	Zimbabwe	TSX
First Silver Reserve	Zimbabwe	TSX
Globemin Resources	Zimbabwe	TSX Venture
Golden Cariboo	Zimbabwe	TSX Venture
Inmet Mining	Zimbabwe	TSX
Jaguar Mining	Zimbabwe	TSX Venture
Kinross Gold Corporation	Zimbabwe	TSX
Mandorin Goldfields	Zimbabwe	TSX Venture
Placer Dome Inc.	Zimbabwe	TSX
Skeena Resources	Zimbabwe	TSX Venture
SouthernEra Resources Ltd	Zimbabwe	TSX
St.Andrew Goldfields	Zimbabwe	TSX
Strongbow Resources	Zimbabwe	TSX Venture
Titanium Corporation	Zimbabwe	TSX Venture
Tsodilo Resources	Zimbabwe	TSX Venture